

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 141

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190040

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Soutien à l'émergence 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 141

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 190040

Direction en charge : Affaires Culturelles**Objet :** Soutien à l'émergence 2019 - Approbation.**□ Rappel et Références :**

Afin d'affirmer durablement le positionnement culturel stéphanois, la Ville de Saint-Étienne souhaite favoriser l'éclosion de nouveaux talents et l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées.

Développée par une grande diversité d'acteurs, de lieux d'événements et d'initiatives, la culture à Saint-Étienne permet d'offrir aux stéphanois des occasions multiformes, plurielles et foisonnante de découvertes, d'émotion et d'édification personnelle

La dynamique culturelle permet en outre de positionner le territoire stéphanois comme une pépinière de talents où peuvent s'exprimer les potentialités créatives les plus variées lui conférant une image renouvelée.

□ Motivation et Opportunité :

Conformément aux engagements du plan de mandat 2014–2020, la Ville de Saint-Etienne entend promouvoir l'innovation artistique et culturelle sous toutes ses formes (spectacles vivants, arts visuels, cinéma...) avec l'ambition de faire de Saint-Étienne une pépinière nationale de talents.

Aussi, la Ville oriente-t-elle son soutien à la création artistique avec l'objectif premier de permettre à des artistes émergents, c'est à dire situés dans un espace intermédiaire entre les pratiques en amateur et la reconnaissance par les pairs et les programmeurs, d'entrer dans un monde professionnel.

□ Contenu :

Ce dispositif se décline en plusieurs axes :

L'émergence dans les festivals

Il s'agit ici de favoriser l'émulation artistique entre jeunes créateurs qui inventent de nouveaux modes d'expression grâce à des temps de production et de visibilité dédiés (de quelques jours à une semaine).

La diffusion radiophonique et l'émergence

De nombreuses radios composent le paysage culturel stéphanois ; la Ville de Saint-Etienne entend ici soutenir celles plus particulièrement dédiées à la diffusion de programmes novateurs dans lesquels une place importante est consacrée à l'émergence de talents nouveaux ou de nouvelles formes d'expressions musicales.

Le soutien aux artistes, aux lieux de spectacle et aux structures d'accompagnement

Les artistes émergents, qui en font la demande, peuvent être soutenus à partir de l'analyse de la faisabilité de leur projet (toutes disciplines artistiques confondues) et du caractère professionnel de leur démarche artistique.

Pour ce qui concerne les lieux de spectacle ou d'exposition, il s'agit pour la Ville de leur apporter un soutien dans la mesure où ils contribuent à l'accueil et à la programmation, dans des conditions professionnelles, d'artistes émergents.

Enfin, plusieurs associations apportent un accompagnement à la structuration des artistes émergents. Il s'agit notamment des bureaux de production et des labels indépendants qui ouvrent en faveur de la professionnalisation et d'une meilleure diffusion des activités artistiques.

Ce dispositif dédié à l'émergence ne représente que l'un des axes de soutien aux acteurs locaux permettant les développements artistiques et culturels décidés par la Ville de Saint-Étienne. Il est en effet complété par une série d'aides aux projets, aux festivals, à la médiation et au partage des savoirs, à la pratique en

amateur, au rayonnement, à la diffusion à l'international (...) qui permettent un développement homogène de la culture dans le territoire, au profit du plus grand nombre.

Les aides à l'émergence sont détaillées dans les tableaux ci-après :

Aide au fonctionnement

Association	Montant subvention 2018	Subvention déjà versée en 2019 (acompte)	Subvention proposée au CM d'avril 2019
BALLET 21	8 000,00 €		8 000,00 €
LE BEOTIEN	8 000,00 €		8 000,00 €
COMPAGNIE SANS LETTRE	8 000,00 €		8 000,00 €
DELTAMAX	7 000,00 €	7 000,00 €	9 000,00 €
LE CRI DU CHARBON			2 500,00 €
Z PRODUCTION			2 000,00 €
CAROTTE PROD			2 000,00 €
ELECTRO CHOK	63 450,00 €	30 000,00 €	34 000,00 €
LA LAVERIE	4 000,00 €		8 000,00 €
PAROLE EN ACTE			8 000,00 €
TRAVELLING THEATRE LE VERSO	63 450,00 €	30 000,00 €	34 000,00 €
TOTAL	161 900,00 €	67 000,00 €	123 500,00 €

Aide au projets

Association	Intitulé du projet	Subvention proposée au CM d'avril 2019
POSITIVE EDUCATION FESTIVAL	Aide au projet	32 000 €
LE CRI DU CHARBON	C Forté Lingus	2 500 €
YES HIGH TECH	C Forté La Belle Vie – WAB	3 000 €
	C Forté DRK – WAB	2 500 €
	C Forté – Losless	2 000 €
	C Forté Terrenoire	3 000 €
1001 BASS	Aide au projet	4 000 €
TRAX	Aide au projet	4 000 €
DELTAMAX	Aide au lieu le Pax	3 000 €
TOTAL		56 000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
La Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 179 500 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	179 500 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les soutiens financiers aux différentes associations indiquées ci-dessus concernant la politique de soutien à l'émergence pour un montant total de 179 500 €

- approuver les avenants n°1 aux conventions de soutien à l'émergence, afin de les reconduire pour un an, à intervenir avec :

. TRAX,

. 1001 bass,

. Positive Education Festival,

- approuver la convention de soutien à l'émergence 2019/2021, pour la musique, à intervenir avec Le Cri du Charbon,

- approuver la convention financière 2019 à intervenir avec Positive Education Festival,

- approuver les avenants n°1 aux conventions financières 2019 à intervenir avec :

. Elektrochok,

. Travelling Théâtre le Verso

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions et avenants dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2019 chapitre 65 article 6574

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE